



le village breton (quasi) 100 % écolo

Langouët (Ille-et-Vilaine) 602 habitants à **une vingtaine de kilomètres de Rennes** a entamé sa transition écologique avant l'attention médiatique, il y a 20 ans. Tout a commencé à l'école avec ses panneaux photovoltaïques, son système de récupération d'eau de pluie pour la chasse d'eau des toilettes, son intérieur tout en bois, son potager et la première cantine de France à passer au bio il y a 15 ans. Thierry Le Duff cuisinier de l'école propose des repas 100% bio.

Pour les trajets du quotidien autrement qu'en voiture lorsqu'on n'habite pas en ville, Langouët teste plusieurs solutions : une flotte de voitures en auto-partage dont une voiture électrique que les habitants peuvent louer à l'heure ou à la journée. La commune encourage également le co-voiturage et un groupe de travail réunissant citoyens et institutionnels planche sur un nouveau système de location de voitures entre voisins.

Un nouveau projet de lotissement est en construction tout près du centre du village. Une jeune aménageuse bretonne tente de pousser la démarche environnementale le plus loin possible. Huit maisons en bois avec une très faible consommation énergétique, des panneaux solaires, un jardin partagé, pas d'éclairage public pour préserver la biodiversité. Des logements plus "durables" autour d'une maison écologique à 200.000 euros.

Le village veut aussi produire et consommer sa propre électricité verte. Il lance l'un des premiers projets d'autoconsommation collective en France. Cela fait longtemps que la commune mise sur les énergies renouvelables. "Nous souhaitons produire autant d'énergie que nous consommons »



Un nouveau service communal pour la mobilité partagée !

Mise en place d'une flotte de véhicules en auto-partage avec la zoé électrique comme premier véhicule. Une borne de recharge électrique fournie par la société [Dropbird](#) est bien-sûr disponible. 5 euros la demi-journée... 8 euros la journée.

Ce projet a été lancé grâce au [fond d'innovation territorial « Les Enchanterres »](#).

Ce véhicule, éligible au bonus écologique, a été financé à 49% par l'Etat dans le cadre de la convention **Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte** (TEPcv)

